

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION À M. MARCINKOWSKI MICHEL, 7^{EME} ADJOINT

Le Maire de la commune de MASNY ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE :

Article 1er :

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Michel MARCINKOWSKI, 7ème adjoint au maire, pour intervenir dans les domaines suivants : INFORMATION ET COMMUNICATION

Il exercera notamment les fonctions suivantes :

- Définition et mise en œuvre de la stratégie de communication de la commune et de ses établissements (CCAS-EVS GALIBOTS-PÔLE INSERTION)
- Supervision des supports de communication (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) ;
- Relations avec les médias et la presse ;
- Organisation et coordination des actions d'information à destination des administrés ;
- Valorisation des actions et projets municipaux ;
- Suivi de l'image et de l'identité de la commune ;
- Coordination des événements municipaux en lien avec la communication.

Article 2 : Le Maire, la Responsable des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé selon les règles en vigueur. Ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI, ainsi qu'au Comptable public assignataire.

Le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé de disposer d'un délai de 2 mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif

Signature :



Fait à Masny
Le 23 mars 2026

Le Maire,
Lionel FONTAINE

